L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. No 73, Rue de Chartres, Entre Conti et Bienville

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 2 MAI 1862

F. WEISSE, E. DUFOUR, J. LIMET, G. HARBY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans, VENDREDI MATIN, 2 MAI.

La situation.

Le commodore Farragut qui, depuis quatre ou cinq jours, a inutilement essayé de terrifier la population par la menace d'un bombardement, a déclaré avant-hier qu'il cesserait d'avoir aucune relation avec les autorités de la ville. Il prétend qu'on a mal interprété ses intentions, mais il ne va pas jusqu'à déclarer apocryphe l'ultimatum que toute la presse a publié et que l'histoire enregistrera comme une des nombreuses preuves du caractère de cette guerre. Nous en avons heureusement fini avec le commodore Farragut. Le commandant en chef de l'expédition fédérale, le général Butler, a dû arriver hier en ville avec une grande partie de ses troupes, et c'est de son autorité que va dépendre le sort de la Nouvelle-Orléans.

Quel sera ce sort? c'est ce que nous ne pouvons dire exactement dans l'ignorance où nous sommes des instructions données par le gouvernement du Nord à son général. Seulement il nous semble difficile que nous puissions perdre au change, en passant du régime de M. Farragut à celui de M. Butler. M. B. F. Butler est un avocat de Massachusetts qui a joué un rôle éminent dans les luttes politiques du parti de la démocratie nationale. Il s'était, avant la déclaration de guerre, montré très hostile à l'abolitionisme et ardent partisan du Sud. Il a été, si nous ne nous trompons, président de la convention démocratique de Charleston qui a choisi M. Breckinridge pour son candidat; il devait par conséquent être instinctivement lié avec MM. Jefferson Davis, Benjamin et Slidell, car comme eux, il était partisan de la souveraineté des Etats.

Lorsque M. Abraham Lincoln ouvrit contre le Sud la sanglante croisade qui dure encore, M. Butler, la main chaude des poignées de mains de ses amis du Sud, tira son épée du fourreau et leva dans son Etat natal une brigade qu'il offrit au président républicain noir, et il ne tarda pas à recevoir pour prix de sa conversion le brevet de major-général. Envoyé à la forteresse Monroe il organisa l'expédition qui se termina par la défaite de Bethel et pour racheter son passé et cette défaite il n'imagina rien de mieux que de faire la chasse aux nègres. C'est à lui qu'appartient la gloire d'avoir enrichi la langue d'une expression nouvelle. Pour justifier l'enlèvement des noirs, il déclara qu'il les considérait comme de la *contrebande de guerre*. Voilà le passé de l'homme entre les mains duquel les vicissitudes de la guerre ont placé la destinée de la Nouvelle-Orléans.

Nous ignorons ce qu'il décidera à l'égard du gouvernement civil de la cité, et nous ne savons quelle latitude il laissera à la liberté individuelle. Si les autres parties du littoral de l'Etat sont occupées par les troupes fédérales, il faut nous attendre à recevoir, avant peu, comme Nashville, un gouverneur militaire. On ne portera pas atteinte aux propriétés particulières jusqu'à ce que des mesures soient prises pour appliquer les lois du Congrès du Nord sur la matière. Il y aura toutefois une exception, si nous en jugeons par les précédents, pour tous les produits du Sud qui seront saisis comme contrebande de guerre.

Ces saisies n'auront qu'une médiocre importance, car nous apprenons que conformément à la loi du congrès confédéré et à la proclamation du gouverneur de la Louisiane, les habitants riverains du fleuve et des autres cours d'eau livrent aux flammes tous leurs produits. La conquête des vainqueurs sera tant soit peu stérile en résultats pour eux, mais elle menace d'entraîner bien des maux pour les vaincus.

L'intention des Fédéraux paraît être d'interdire toutes relations entre les villes occupées par eux et les portions de l'Etat restées loyales à leur gouvernement. Tout bateau à vapeur qui serait descendre jusqu'à la Nouvelle-Orléans serait impitoyablement saisi. On tolérera seulement la présence des chalands et des embarcations qui apporteront des provisions à la ville. Voilà donc le commerce interdit entre la métropole du Sud et les Etats Confédérés. Par contre, le port sera sans doute ouvert, la douane mise en fonction et les levées seront bientôt garnies de navires yankees chargés de marchandises. Mais, à l'exception des provisions de bouche, nous ne voyons pas ce que les habitants pourront acheter aux Fédéraux. Les billets confédérés n'ont pas cours au [illegible] la place n'a aucun produit à donner en échange de ce qu'on lui offrira, et elle n'a aucun espoir d'en recevoir ni de la récolte passée ni de la récolte à venir, tant qu'elle sera au pouvoir des Fédéraux.

La réouverture du port dans de pareilles conditions sera pour ainsi dire nulle pour le commerce étranger. L'absence de produits et la fermeture des débouchés à l'intérieur ne permettront pas aux affaires de reprendre. Avec le tarif fédéral il n'y a d'ailleurs pas de concurrence possible pour les fabriques européennes. Quant aux articles yankees, à l'exception des choses nécessaires à l'existence, ils ne trouveront guère d'acheteurs. Le peu d'affaires qui se traiteront devront se faire avec la monnaie courante, et il est à peu près certain que les billets confédérés devront rester la base de la circulation du pays. Il résultera de cette situation de déplorables complications sur lesquelles nous aurons occasion de nous appesantir, lorsque nous saurons sous quel régime nous devrons nous résigner à vivre.

Destruction de produits dans les campagnes.

Il ne paraît pas douteux que nos principaux produits ruraux qui se trouvaient dans les habitations riveraines du Mississipi, n'aient été détruits sur toute la ligne du fleuve d'ici aux extrémités septentrionales de l'Etat. Des voyageurs venus de Bâton-Rouge, assurent que dans cette ville, 10,000 balles de coton ont été livrées aux flammes, et que les archives de l'Etat ont été mises en sûreté dans une autre partie du pays. Ainsi échappe aux Fédéraux la richesse qu'ils convoitaient le plus, car c'est pour avoir notre coton que leur gouvernement a mis tant d'activité dans ses préparatifs d'invasion sur les côtes du Sud, et que ses agents ont mis tant d'énergie dans l'exécution de ses plans. Ainsi le Nord est frustré dans l'espoir qu'il avait de fournir du coton aux navires d'Europe. Ainsi la conquête de la Nlle-Orléans devient, pour lui, une conquête stérile; elle pourra même devenir ruineuse, et plusieurs termes de [illegible] d'escompte, [illegible] avant qu'il revoie en Louisiane le capital naturel qu'il y trouvait chaque année et dont, par une décision insensée, il a voulu tarir la source.

Nous n'avons pas tous renseignements précis des campagnes, [illegible] qu'elles se manifestent pas à la cause du Sud. Les incendies qui viennent d'éclairer les rives du fleuve témoignent du patriotisme de nos habitants.

Ils ont sacrifié tout leur avenir pour obéir à une suprême loi de la république et bien que ces sacrifices les laissent à peu près sans ressources, ils n'ont pas hésité à s'y résoudre dans l'intérêt de la défense commune. C'était, il faut en convenir, une épreuve terrible que celle de la destruction de tant de biens précieux et le patriotisme qui a su s'y soumettre ne pourra jamais faiblir.

Une abnégation pareille est d'autant plus admirable que le moment [illegible] pour les planteurs épuisés, [illegible] qu'il put s'en trouver quelques-uns, de vendre leurs récoltes et d'en toucher le prix. La flotte fédérale sillonnait les eaux du fleuve et annonçait l'arrivée de nombreux navires de commerce yankees. L'immense négoce d'autrefois allait reprendre et l'abondance des produits du Nord allait renaître. Certes, pour des populations qui ont tant souffert et qui souffrent tant encore d'un double blocus, la tentation eut pu être grande et l'épreuve périlleuse. Mais les planteurs y ont résisté bravement et cette bravoure toute passive qu'elle soit, est aussi estimable que la bravoure des champs de bataille. Elle servira aussi à la défense de la Confédération.

Nous sommes rassuré désormais sur le dévouement des planteurs à la cause du Sud. Les destructions de produits, qui viennent d'avoir lieu sur les bords du fleuve, auront lieu partout dans nos campagnes si les Fédéraux essayent de les envahir. Que leurs canonnières pénètrent, si elles le peuvent, dans l'Ouest par la Rivière Rouge; elles n'y trouveront que des cendres à la place des hangards de coton; qu'elles pénètrent dans nos bayous et dans nos baies et le résultat de leurs incursions sera le même!

Nous ferions injure aux habitants du Mississipi et de l'Arkansas si nous doutions un instant de leurs intentions patriotiques. Ces deux Etats avec la Louisiane sont les *emporiums* du coton dans la grande vallée du fleuve, et ce coton y sera détruit jusqu'à la dernière livre, si la navigation du Mississipi tombe au pouvoir des Fédéraux. Leurs vastes expéditions, dès lors, n'auront plus de but. Commencées avec grand fracas, elles finiront dans une extrême détresse; car le commerce du Sud avec le Nord ne renaîtra certainement pas sous le régime de la conquête. Le Sud, en effet, peut exister de lui même, et sans le secours de l'industrie yankee. Partout, si nous en croyons les avis qu'on nous adresse et les renseignements que nous puisons dans nos échanges, partout au Sud, on a abandonné la culture du coton pour la culture des céréales et pour l'élève des bestiaux. On cite le Texas comme devant, à lui seul fournir des aliments à trois ou quatre Etats du Sud. Bientôt, très certainement, nous serons inondés de produits, si les Fédéraux permettent les arrivages; et s'ils ne les permettent pas, l'émigration se portera là où ces produits se trouveront. Que gagneront à cela les hommes ambitieux qui nous envahissent? Auront-ils lieu de se féliciter quand ils verront nos murs déserts et quand ils apprendront que tout prospère là où ils ne pénètrent pas?

Qu'ont-ils fait jusqu'à présent de Nashville, cette capitale du Tennessee naguère si florissante? Ils en ont fait un lieu sombre et silencieux, qui repousse tout commerce avec ses maîtres et qui attend du triomphe du Sud seulement la restauration de sa fortune.

Bientôt les hommes du Nord reconnaîtront leur maladresse. Ils ont fait fuir les propriétaires de Port Royal et ont pris leurs récoltes; ils se demandent maintenant comment ils remplaceront les anciens possesseurs et comment surtout ils pourront profiter de leur conquête. C'est là un problème qu'ils ne résoudront jamais et la plus belle terre à coton est perdue pour le monde. Que pourraient-ils faire des terres sablonneuses de Jacksonville et de Fernandina? Rien, et aujourd'hui ils les abandonnent. Ils ne tireront pas mieux parti des contrées sablées de la Floride. Et quant aux riches Etats de la vallée du grand fleuve, ils n'y pénétreront jamais qu'à la lueur des incendies. Triste augure pour la suite de leurs conquêtes. Les Fédéraux doivent commencer à voir que les balles de coton enlevées par leur agent à Nashville ne leur ont pas porté bonheur. Le gouvernement arbitraire d'Andy Johnson, les bombes lancées sur Elizabeth City, l'occupation de Roanoke, le sang versé à Newbern, les deux bombardements de Pensacola et enfin la prise de la Nouvelle-Orléans ne leur rendront pas davantage. *All that will not pay.* Tout cela ne payera pas.

OUTRAGES IMMÉRITÉS.—Nous voyons par une annonce, que le Brigadier Général Duncan a publiée dans divers journaux de la ville, que plusieurs des officiers non-commissionnés et des soldats des forts Jackson et St-Philippe sont raillés et insultés par le peuple comme les traîtres qui ont rendu les forts. Ces hommes n'ont jamais été traîtres, dit le brave Brigadier Général; ils sont restés fermement et héroïquement fidèles à leur mission et ils ont bien mérité des citoyens de la Nlle-Orléans. Les traîtres sont presque tous entre les mains de l'ennemi et pas un d'eux ne se trouve en ville. Il serait vraiment scandaleux que de braves soldats fussent méconnus plus longtemps, et restassent exposés à des insultes et à des railleries de la part d'hommes qui, très probablement, n'ont jamais tiré un coup de fusil pour la défense de la ville.

LE MAIRE ET LA BRIGADE FRANÇAISE.—Il a paru hier dans notre chronique locale une imputation adressée au maire Monroe, imputation que nous désavouons complètement. Nous n'admettons pas qu'il ait pu entrer, un seul instant, dans les intentions du maire ou dans celles du Conseil de faire un oubli volontaire à l'égard d'un corps qui a fait preuve d'autant de zèle et de dévouement que les autres. La reconnaissance que les autorités municipales et la ville entière éprouvent pour les bons et loyaux services, rendus par la Brigade Française commandée par le général Maignan, et les colonels Rochereau et Braguiet, est égale à celle qu'inspirent ceux de la Brigade Européenne et de ses officiers, le général Paul Juge, les colonels Maniat, Ferrier, Artigue, Avendano, De la Valle, etc. Nos confrères du quartier américain, peu au fait de la composition des deux brigades, ont confondu les deux corps sous un même nom, se servant tantôt de l'expression de brigade étrangère, tantôt de celle de brigade européenne, comme cela est arrivé par inadvertance dans la rédaction hative des résolutions du Conseil ou des lettres et messages du maire. Mais nous avons la conviction profonde que les autorités, pas plus que nos confrères, n'ont eu l'intention de blesser ou de traiter avec un dédain immérité un corps aussi considérable et aussi respectable que la brigade française et qui a bien mérité du pays.

La Flotte et les troupes Fédérales.—L'escadre fédérale qui se trouve à présent dans notre port, se compose des bâtiments suivants:

Le vapeur-amiral, le *Hartford*, les vapeurs *Brooklyn, Pensacola, Mississippi* et *Pocahontas*; neuf canonnières numérotées de 1 à 9.

Le navire à vapeur *Tennessee*, le remorqueur *St-Charles*, ainsi que les steamers *Diana* et *Sallie Robinson* ont été saisis par l'ennemi, depuis son arrivée dans le port.

Le vapeur *De Soto*, qui faisait autrefois le service entre la Nouvelle-Orléans et New York, est aussi dans le port et a transporté en ville un grand nombre de prisonniers des forts, relâchés depuis sur parole.

Le steamboat *W. Burton*, le remorqueur *Landis* et un grand vapeur à aubes et à deux quilles, sont arrivés, avec des troupes, dans la soirée de mercredi.

Ils ont été rejoints dans la journée d'hier par dix bâtiments de transport, parmi lesquels nous avons remarqué les suivants:

Le steamer de guerre le *Mississippi*, mouillé dans le 1er District, poteau No 16, et d'où sont débarquées un grand nombre de troupes.

Le navire à voiles, *E. Wilder Farley*, 1er District, poteau No 18, chargé d'un essaim de soldats.

Le navire *Idaho*, mouillé à la Pointe, et chargé de troupes. Les autres bâtiments de transport sont, autant que nous avons pu en juger, de petits bateaux à vapeur et des remorqueurs. Il en est débarqué de quatre à cinq mille hommes.

BLÉ.—Le Texas aura un surplus d'au moins trois millions de boisseaux de blé cette année et d'à peu près 10 millions de boisseaux de maïs, si rien ne nuit à la récolte pendante. Le bacon, probablement, se vendra dix cents la livre, l'hiver prochain, car toutes les fermes texiennes ont élevé d'immenses troupeaux de cochons.

CHRONIQUE LOCALE.

Message du Maire.—Voici le texte du message que le Maire a adressé mercredi au Conseil, message que nous avions omis dans notre compte-rendu d'hier:

Il est survenu, depuis notre dernière réunion, des événements qui figureront avec éclat dans l'histoire du pays et du siècle. Il est inutile que j'en parle longuement: la publicité qu'ils ont eue et les rapports de la Presse les ont assez fait connaître. Qu'il me suffise de dire que notre réponse à la demande que le commodore Farragut avait faite la veille, fut transmise à cet officier, hier matin, par l'intermédiaire de mon secrétaire, M. Baker, qu'accompagnaient MM. Soulé et McClelland. Le résultat de l'entrevue de M. Baker avec le commandant des Etats Unis fut que celui-ci abandonna son idée de bombarder la ville et annonça son intention de faire enlever, par ses propres forces, le drapeau qui flottait sur l'Hôtel de Ville.

A midi, le capitaine Bell, suivi d'une escorte de soldats de marine des Etats-Unis traînant deux pièces de canon, vint au City Hall et les officiers des Etats Unis amenèrent le pavillon. La Nouvelle-Orléans a donc maintenu la position qu'elle avait prise. Je suis heureux de pouvoir vous dire que la paix de la ville, a été maintenue autant que j'ai pu atteindre ce but pendant l'effervescence de ces jours derniers. Les cas de violation de l'ordre ont été isolés et peu graves, grâce au secours précieux des Brigades Européennes commandées par le général Paul Juge fils, au zèle et à l'énergie de la police ordinaire. Ces efforts pour faire respecter la paix sont encore nécessaires pendant quelques jours; aussi crois-je devoir vous prier d'autoriser ou de suggérer des arrangements pour lesquels les services des Brigades Européennes, nous seraient encore assurés.

J'ai été forcé d'augmenter le nombre des policemen afin de répondre aux demandes qui m'étaient adressées; je suis convaincu que cette augmentation devrait être maintenue. J'espère que vous adopterez des mesures dans le but de faire face à cet excédant de la somme maintenue dans le budget, excédant qu'ont exigé les circonstances. Je suggère également que vous preniez des mesures pour secourir ceux de nos concitoyens qui sont dans le besoin.

JOHN T. MONROE, maire.

Nouveau danger en perspective.—Notre malheureuse ville, réduite presque à la famine par une année de blocus, désolée par la guerre et menacée dernièrement d'un bombardement par l'artillerie d'une puissante escadre, se trouve à présent en un danger imminent d'être inondée. Si le fleuve montait encore quelque peu, nous n'aurions pas moins de quatre pieds d'eau dans nos rues. Déjà, un soir de cette semaine, le pavé de la rue de la Douane, fut pendant quelques heures caché sous l'eau. Avant-hier soir à 10 heures et quart, le Mississipi étant parvenu à rompre la levée au pied de la rue des Nonnes, l'eau s'est précipitée avec force dans le voisinage. Heureusement la crevasse n'était pas considérable et a pu être bouchée en quelques heures.

Rapports de ville.—Félix Justin et Clanche de Favre ont été arrêtés mercredi soir à 9 heures dans l'église St Louis, pendant la célébration d'une cérémonie de mariage. Ils sont accusés d'être des personnes dangereuses et suspectes. Justin, sur qui on a trouvé $22 50, a été envoyé par le recorder, à la prison de paroisse.

Le coroner a fait hier une enquête relative au meurtre de Patrick Fahy, que Peter Kinney tua mardi soir, dans la rue Constance, d'un coup de couteau dans l'abdomen. Des témoins de ce crime voyant le meurtrier frapper sa victime, coururent au secours de cette dernière; mais lorsqu'ils arrivèrent auprès de Fahy, il s'affaissa sur le trottoir et expira. On ne sait pas encore les motifs de cet assassinat.

—Mercredi pendant la nuit, une patrouille qui parcourait la rue Royale, voyant venir à elle trois voitures qui brûlaient le pavé, voulut les arrêter: mais les deux premières passèrent sans s'inquiéter de l'ordre de l'officier. Alors ce dernier ordonna à ses hommes de se servir de leurs bayonnettes, ce qu'ils firent sans hésiter, et un des chevaux fut blessé. Cette dernière voiture contenait cinq hommes, et l'un de ces derniers, furieux de ce qui venait de leur arriver, prit un pistolet à sept coups et le déchargea avec précipitation sur la patrouille. Heureusement pour lui, il ne toucha aucun soldat; mais un locataire d'une maison voisine, le No 251 ou 253, qui était tranquillement dans son lit, ne songeant point à mal et dormant peut-être, reçut une des balles dans la cuisse. C'est généralement le cas. Les cinq compagnons furent arrêtés, et livrés hier au juge Collens de la cour criminelle. Celui qui s'est servi du pistolet s'appelle J. G. Roach; les noms des autres sont C. Boyle, Peter Riley, F. Ticke et Philip Lynch, autrement Brooks, autrement Rogers.

—Hier matin, un officier des Volontaires Français venant à passer devant une épicerie de la rue des Grands-Hommes où deux buveurs faisaient plus de bruit que ne le permet la loi martiale, voulut les arrêter. Les hommes firent résistance et après l'échange de quelques horions, eurent recours à la fuite, l'un d'eux courant vers les bois et l'autre vers la levée. L'officier voyant qu'il ne pouvait pas attraper le premier, lui tira un coup de pistolet qui toucha le fuyard dans un certain endroit et l'obligea à s'arrêter. Un instant après, il était fait prisonnier de guerre. En même temps, un autre volontaire, qui passait à cheval, courut après l'autre homme et l'atteignit bientôt. Les deux prisonniers furent conduits dans une charrette au général Juge qui envoya le blessé à l'hôpital et son compagnon en prison.

Lettres de Corinthe.—M. N. R. Pepin se tiendra ce matin, de 10 heures à midi, au bureau du *Picayune*, pour distribuer les nombreuses lettres des membres de l'artillerie Washington, de la batterie d'Orléans et des Gardes d'Orléans, qu'il a apportées de Corinthe.

☞ Les lettres suivantes ont été reçues du bataillon des Gardes d'Orléans. Les personnes à qui elles sont adressées, sont priées de venir les réclamer dans la rue d'Orléans, No 126.

Hon. Albert Voorhies, 2 lettres; Edmond Gardère, soins de R. Gardère; Julian Fellon, soins de Pinand et Fellon; Gust. Crozat Jr, Jules Bermudez, E. T. Henderson, Mme Jules Larose, E. Hernandez; S. W. Delacey, soins de Mitxel et Bertoli, J. K. Smith, A. F. Elliott, Oliver Canton jr, Mme Théodule Fancier, soins de J. Lebatut & Co; J. F. Leedan, Mme M. L. Fribourg; Emile Tricou, soins de G. Pascal; Mme V. Chappin, soins de Roman, Olivier & Co; Mme A. Forstall, soins d'Artemon Hill; Mme B. de St Clair, soins de E. Ganucheau; Jno Légier, F. M. Crozat; M. Hip. Thibodeaux, Post Breaud, Lne; Mme V. Bosche, Laplace P. O.; Julien C. Guilham, Post Breaud; Jean E. Mouton, Grand Coteau; Ch. Oliver Duclozel, St Martinville; V. M. Guilbeaux, St Martin; Emile Cornilio, St Martinville, 2 lettres; Gust. Lauinale, E. J. Baptiste; Mlle Laure Larguier Bâton-Rouge.

Les bons shinplasters.—On sait que le comité de salut public publie tous les jours une nouvelle liste des *shinplasters* et des autres petits billets qu'il croit pouvoir recommander au public. Nous pensons rendre service à nos lecteurs en donnant la liste alphabétique de ces billets:

1. Britten & Co.
2. Samuel Bell.
3. Crissop & McMillan.
4. C. W. Cammack.
5. City of Bâton Rouge.
6. City of New-Orleans.
7. Confederate Notes.
8. J. & J. C. Davidson.
9. Dan. Edwards & Son.
10. R. Fassman & Co.
11. Geo. W. Gregor & Co.
12. Henderson & Gaines.
13. D. M. Hildreth & Co.
14. D. H. Holmes.
15. J. Hockersmith & Co.
16. Jackson railroad Co.
17. R. E. Lawrence ou P. Casenave.
18. G. W. W. Lohde.
19. Leeds & Co.
20. Mages & George.
21. McDonell & Magraw.
22. Ben Miller.
23. Thos. C. Payan.
24. Picayune office.
25. Joseph Santini.
26. State Treasury notes.
27. Smith & Hine, ou Stuart & James.
28. Thomas Griswold & Co.
29. Adam Wagner.
30. Jacob Zelly.

Grand Junction, 26 avril 1862.

Messieurs les Editeurs,

Chargé par plusieurs personnes de la Nelle Orléans de prendre des renseignements sur les Louisianais blessés et manquants, je vous envoie les noms de ceux sur qui j'ai pu me procurer des renseignements positifs:

Lieutenant F Moreno, Garde d'Orléans		Tous blessés et à l'hôpital Louisville, Kentucky
Soldat P Ganel	do	
do P Lacroix	do	
L Lastrape, Crescent	do	
L B Lafonta	do	
J W Hoffman	do	
D Mesmer	do	
Art Gardine	18me	
Lieutenant L Lebœuf	do	
C Coster	do	
J Wilson	do	
Sergent E Landry	do	
G Mooney	do	
J M Gill	do	
Lieutenant P Jenkins	4me	
Lieutenant B Allen	La	

J'ai appris de plus que le général Buel a fait renvoyer au général Beauregard tous nos blessés prisonniers. Un premier détachement de 50 était déjà rendu à Monterey. Je n'ai pu encore me procurer les noms; avant peu j'espère que je vous enverrai de nouveaux renseignements.

J'ai bien l'honneur de vous saluer.

F. DU MONTEIL.

Merveilles du Mississipi.

La différence de niveau entre la marque des plus hautes eaux et celle des plus basses à Caire est de cinquante pieds. La largeur et la profondeur du fleuve de Caire et Memphis à la Nouvelle-Orléans ne sont pas matériellement accrues, et cependant d'immenses volumes d'eau sont déversés dans son lit par de grands cours d'eau qui se jettent de l'Est et de l'Ouest dans le Mississipi. On se demande naturellement ce que devient ce vaste volume d'eau additionnel? Il n'atteint certainement jamais la Nouvelle Orléans, et comme il ne s'évapore certainement pas, il ne peut rester dans le lit du fleuve, car le niveau de l'eau s'élèverait alors au dessus du sol de toute la région qui est au Sud de nous.

Si l'on creuse un puits dans les terrains bas de l'Arkansas, on trouve l'eau dès qu'on atteint le niveau du Mississipi. Quand le fleuve baisse, l'eau baisse en même temps dans le puits. Le propriétaire d'une scierie à environ vingt milles du Mississipi, dans l'Arkansas, creusa un puits afin d'avoir de l'eau pour alimenter sa chaudière à vapeur, pendant la dernière inondation. Quand les eaux baissèrent, l'eau de son puits baissa au point qu'il ne fut plus possible de l'atteindre et le puits finit par se sécher. Il creusa un canal pour amener à son puits les eaux d'un lac voisin. Le lac fut épuisé et le puits se sécha de nouveau après avoir absorbé littéralement dix acres d'eau en moins d'une semaine. La conclusion à tirer de ce fait est que toute la vallée du Mississipi, depuis les rives du fleuve jusqu'aux terres hautes de l'autre côté, repose sur un substratum poreux qui absorbe l'eau en excès et empêche ainsi l'accumulation qui aurait, il y a longtemps, emporté la Nouvelle-Orléans dans le Golfe, sans cette prévoyance de la nature, à laquelle seule est due la sûreté de cette ville.

En fait, si les terrains alluvieux du Mississipi étaient comme ceux des bords de l'Ohio, la vaste plaine de Caire à la Nouvelle Orléans ferait aujourd'hui partie du Golfe du Mexique, et toute la vallée serait un bras de la mer rempli d'eau douce. Si le caractère géologique de la vallée était différent, la construction des levées, en renfermant les eaux du Mississipi dans le lit de ce fleuve, ferait tellement monter le niveau des eaux au Sud qu'on ne pourrait construire des levées suffisantes. Le courant serait d'autant plus fort et l'accumulation d'eau d'autant plus grande que les levées s'étendraient plus au Nord.

On devait assez raisonnablement anticiper de pareils résultats; mais l'eau, au lieu de briser les levées, traverse le sol poreux et l'inondation a lieu réellement sous la surface des marais. Telles sont, il nous semble, les sages dispositions des lois naturelles pour la sécurité et la reprise de possession définitive de la riche contrée qui s'étend au Sud de nous. Nous croyons que le système des levées réussira et que l'objet de l'adoption de ce système sera atteint. La porosité des matériaux employés pour faire les levées a causé presque toutes les crevasses, sinon toutes. Quelques personnes peuvent croire que c'est une tâche surhumaine que de murer le Mississipi depuis Caire jusqu'à la Nouvelle Orléans, mais nos levées sont l'œuvre de pygmées comparées avec les digues de la Hollande. Les crues du Mississipi ne sont qu'une ride sur la surface d'un étang uni comparées avec les vagues de l'océan qui viennent se briser contre les rivages artificiels de la Hollande. Le pays qu'il faut gagner à l'aide de nos levées—levées dont le coût pendant cinquante ans n'égalera pas le coût de la construction primitive des digues hollandaises—formerait cent royaumes comme celui sur lequel a jadis régné Bonaparte.

[*Memphis Avalanche.*]

ABONDANCE DE PORCS.—Nous apprenons avec plaisir, dit le *Vicksburg Citizen*, que nos planteurs ont tourné leur attention du côté de la culture des céréales, en place du coton. L'élève des bestiaux est aussi parmi eux un objet de spéculation générale. Ils comptent sur une génération immensément nombreuse de porcs et soignent ce département avec beaucoup de sollicitude. Nous avons ouï dire qu'un planteur de ce comté avait une traînée de cochons, qui tiendrait une ligne de deux milles. Nous aurons donc une grande abondance de graisse et de porc dans la Confédération du Sud.

NOUVELLES DU TEXAS.—Nous avons reçu les journaux du Texas jusqu'au 25 avril. Nous y trouvons les nouvelles suivantes:

Des voyageurs venus de divers points parlent d'immenses crues d'eaux dans toutes les rivières et d'inondations causées par les dernières pluies. Nos malles sont toutes en beaucoup en retard. Nous n'avons pas eu de malle de San Antonio depuis quelques jours et jusqu'à hier matin, rien au-delà de La Grange, sur la route de l'Ouest; ni au-delà de Brenham, Millican et Huntsville, sur la route centrale. On n'avait jamais éprouvé d'aussi grands retards causés par les eaux depuis plusieurs mois, et les pluies sont venues juste quand il le fallait pour le besoin des campagnes. (*Houston Telegraph*)

DU NOUVEAU MEXIQUE.—Nous lisons dans le *News* de Galveston, à la date du 24 avril:

On nous a autorisé à publier les extraits suivants d'une lettre particulière, datée d'El Paso, sous la date du 1er avril.

Harris qui, comme vous le savez, avait des wagons avec les troupes de Sibley, est arrivé du Nouveau Mexique, il y a quatre jours. Il dit que tout va bien par là. Pas un coup de fusil n'a été tiré depuis l'affaire du fort Craig.

Les troupes étaient bien approvisionnées de vivres, d'argent, &c. Le major Pyron commandait à Santa Fé. Douze cents de nos hommes sont partis pour aller réduire le Fort Union. Le colonel Scurry s'avançait dans la direction de Craig. Tous les volontaires et la milice du Nouveau Mexique avaient abandonné les Fédéraux et rendu leurs armes à Sibley. Comly était au fort Craig avec les réguliers, de 900 à 1000 hommes en tout.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 2 mai 1862.

Arrivé hier, 16 veaux; vendu, 36 veaux; restant en vente, 10 veaux.

PRIX:

Bœufs du Texas, 1re qualité, par livre net 15 cts.
" " 2e qualité, " 12 cts.
" " 3e " par livre, net 10 cts.
[illegible] par tête $30@$[illegible]
Porcs, par 100 livres, gros, 15 cts. " 12
Chèvres, par tête, $6 @ $8.
Pas de changement dans les prix des veaux.

ATTENTION.

☞ Nous appelons l'attention spéciale du public et plus particulièrement celle des capitalistes sur la vente par licitation de la succession de Mme Térence Firmin Le Vasseur qui doit avoir lieu samedi 3 du courant, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, par le ministère de M. L. Ernest de St Romes lesquels propriétés et lots de terre sont avantageusement situés dans le Second District, et conviennent parfaitement pour résidences, chantiers et manufactures. La plupart des propriétés se trouvent situées sur le Canal Carondelet, [illegible] augmenté et augmentent journellement de valeur. La vente sera sans réserve. 2 et 3 av

☞ Les acheteurs à la vente publique qui a eu lieu le 25 avril dernier chez MM. Eaton & Robertson, sont prévenus que la livraison aura lieu aujourd'hui à 10 1/2 heures A. M. Ils sont priés de venir recevoir leurs marchandises.

2 mai—1 BERNARD TURPIN, encanteur. No 26, rue Vieille Levée.

Avis.

LES soussignés, désirant quitter la ville, annoncent au public qu'ils sont prêts à payer tous les petits billets qu'ils ont mis en circulation, [illegible]. G. MERZ, brasseur, rue Villeré, [illegible] Toulouse. E. MACKER, quincaillier, [illegible] rue d'Orléans, en face du marché Tremé.

La Brigade Française, général V. Maignan.

Le Conseil de Ville ne s'étant point réuni hier, comme on en avait eu le projet, nous donnons ci-dessous la traduction de la lettre suivante qui lui était adressée:

Nouvelle Orléans, 1er mai 1862.

Aux membres du Conseil de ville de la Nouvelle Orléans.

Messieurs,

Permettez moi de constater que dans la proclamation de Son Honneur le Maire, insérée dans l'édition du soir du *True Delta*, en date du 29 avril, il n'est point fait mention de la "Brigade Française" que je commande: c'est, à coup sûr, un oubli, et je veux le signaler à votre attention. Ma brigade compte 2764 hommes et 1321 fusils: elle remplit avec zèle un triste et pénible service, de jour et de nuit, pour maintenir, partout dans la ville, l'ordre et la paix.

Dans l'intérêt du bien public, ma brigade a consenti à accepter la décision en vertu de laquelle Son Honneur le Maire nous a placés sous le commandement du général de la Brigade Européenne, en conséquence de l'ancienneté de son grade.

Nous devons être traités selon nos mérites, par Son Honneur et par le Conseil de ville: nous y comptons et je désire qu'il soit bien connu que la Brigade Française est une organisation militaire totalement différente et indépendante de la Brigade Européenne. Si toutes deux ont bien mérité de la ville, la même récompense morale doit être donnée à toutes deux *séparément*.

La justice et la dignité seule du corps que je commande me forcent à vous soumettre respectueusement l'observation ci-dessus.

J'ajoute que dans la *copie* des résolutions du Conseil, à moi transmise par le général P. Juge, mention est faite de Brigades Européennes et *Françaises*. Aussi mon observation n'a-t-elle trait qu'à la publication du *True Delta*, et j'ai de bonnes raisons pour croire que la version de ce journal est correcte.

Très respectueusement,

Général VICTOR MAIGNAN,
Commandant la Brigade Française.

ORDRE GENERAL No 61.
BRIGADE EUROPÉENNE.
Quartier Général
Nlle Orléans, 1er mai 1862.

TOUS ordres donnés jusqu'à présent pour réquisitions de vivres pour les troupes sont révoqués. Dorénavant toutes les réquisitions devront être approuvées à ce quartier général avant d'être faites et les fournisseurs sont prévenus qu'il faut qu'elles soient ainsi pour qu'elles soient payées par la ville, en vertu de la résolution adoptée à cet effet. Par ordre de PAUL JUGE FILS, Gén. Commandant. MARK QUAYLE, Inspecteur de Brigade. 2mai—

Ecoles Publiques du 2me District.

AVIS est donné aux professeurs et aux élèves des Ecoles Publiques du 2me District, que ces écoles seront réouvertes à partir de LUNDI prochain.

ALPHONSE CANONGE, Surintendant. 2mai—3f

AVIS.

LE porteur d'un certain billet hypothécaire, daté Nlle-Orléans, 18 avril 1860, à deux ans de date, tiré par le soussigné, à son ordre et endossé par lui, pour quatre cent quatre-vingt-onze piastres soixante-six cents deux tiers ($491 66 2/3), est prié de le présenter, pour en recevoir le montant, au bureau de J. Cottell, notaire public, rue Gravier, No 36 attendu qu'il ne sera alloué aucun intérêt sur ledit billet à partir de cette date.

Nouvelle-Orléans, 2 mai 1862. EDWARD LYNCH. 2mai—3f

ENFANT PERDUE.

UNE petite fille appelée MATOUTE, a disparu de chez ses parents, le 30 du mois dernier vers les deux heures de l'après-midi. Elle était vêtue d'une robe de brillantine fond blanc avec des fleurs bleues, [illegible]. Les informations propres à la faire retrouver, seront reçues avec reconnaissance chez ses parents.

FLORENCE LOBIN, rue Villeré, entre Bienville et Conti. 2mai—1

A VENDRE

A des prix réduits, pour des billets confédérés, un bon assortiment de SOULIERS KIP et de BRODEQUINS RUSSET, à la Manufacture de souliers du Sud. Rue St Charles, No 2[illegible]. 2mai—6

AVIS.
MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS
Hotel de Ville, 29 avril 1862.

LE public est averti, par la présente, que la Brigade Européenne, sous les ordres de Paul Juge fils, général commandant, a été invitée et qu'elle a consenti à continuer dans la ville le service de patrouille, conjointement avec la police ordinaire dans le but de maintenir l'ordre et la paix. Nous espérons que tous les bons citoyens concourront de tout leur pouvoir à maintenir la tranquillité de la ville.

JOHN T MONROE, Maire. 30 avril—5f

Dissolution de Société.

LA société H. T. Lonsdale, Nathan & Cie, de cette ville, est dissoute d'un commun accord, à partir de cette date.

L'un des associés signera en liquidation.

H. T. LONSDALE, GEORGE NATHAN, Hne M. DeBUYS.

Nlle-Orléans, 29 avril 1862. 30 avril—6f

Demande de Cuisinière.

ON demande une cuisinière française. Inutile de se présenter sans les meilleures recommandations. S'adresser au No 11, rue Ste Anne, maison Pontalba. 30 avril—

Cheval trouvé.

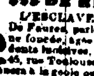

EST entré dans mon écurie, samedi 5 avril, vers huit heures du matin, un cheval canelle avec sa bride et son harnais, ainsi qu'une partie de brancard attachée aux [illegible]. Le propriétaire peut venir le réclamer en payant les frais. TOURANGE, encoignure Canal et Alexandre. 29 avril—3

$25 DE RECOMPENSE.

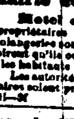

L'ESCLAVE MARIE, appartenant à Mme De Feuvre, parlant français et anglais, griffonne, âgée de 26 ans, et manquant des dents incisives, s'est échappée de la maison No 46, rue Toulouse, [illegible]. Celui qui la ramènera à la geole ou la conduira à la maison prédite recevra la récompense ci-dessus. 29 avril—5

Mairie de la Nlle-Orléans.

Hotel de Ville, 26 avril 1862.

LES propriétaires de groceries, de magasins et de boulangeries sont prévenus que les autorités de la ville désirent qu'ils ouvrent leurs établissements de telle sorte que les habitants de la ville puissent avoir des provisions. Les autorités veilleront à ce que les droits des propriétaires soient protégés. JOHN T. MONROE, Maire. 26 avril—3f

Bureau de l'Ingénieur en chef du Département des Pompiers.

29 avril 1862.

LES membres du département des Pompiers sont prévenus qu'aussitôt que les cloches d'alarme sonneront douze coups ils devront se réunir dans leurs différentes maisons de pompe.

Si un coup est répété trois fois, les ingénieurs assistants et les officiers commandant des compagnies devront se transporter immédiatement au bureau de l'ingénieur en chef pour recevoir des ordres.

Dans le cas où l'alarme serait donnée pour les districts réguliers les compagnies de service dans le District pour lequel l'alarme est donnée se rendront de suite à l'endroit indiqué par les cloches.

Les compagnies sont requises de remplir leurs devoirs comme par le passé et de faire tous leurs efforts pour protéger les personnes et les propriétés.

DAVID BRADBURY, Ingénieur en chef. 29 avril—

AVIS.
Couvent du Sacré Cœur,
PAROISSE St-JACQUES.

LES personnes ci-après nommées sont notifiées d'avoir à venir chercher leurs enfants, et pupilles maintenant au Couvent, l'établissement devant fermer.

M. C. B. Hunter, aux soins de Monroe & Co, Thomas Kenny, Adrien Haydel, John Todd, J. J. Michel, Oscar Chastant, Henry Dagué, Victor Léon Girard, aux soins de Marshall P. Smith, H. Wilson, James D. Brown. 30 avril—4

SAVON
Pour des billets Confédérés.
MANUFACTURE DU SUD.

MM. E. CUGINI & Cie., annoncent au public qu'ils continueront à livrer les savons de leur manufacture pour des billets Confédérés. Leur agence est rue Tchoupitoulas No 3. 29 avril—6

Houblon—Houblon—Houblon.

CINQ balles nouvelle récolte, reçu dernièrement de la Havane, à vendre par CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St Philippe. 19av—

JALAP.—Un lot de jalap du Mexique, en douane et à vendre par J. M. CABALLERO, 15 fév 46, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

Amandes de Sarragosse.

AMANDES de Sarragosse—300 sacs qualité supérieure, à vendre par CUSACHS & OGDEN, 19 déc Rue Royale, encoignure St Philippe

Lessive concentrée.

LESSIVE CONCENTRÉE, en magasin et à vendre par QUEYROUZE FRÈRES, 11 mars 11 et 14 rue St-Louis.

Acide Sulphurique et Muriatique.

REÇU dernièrement de la Havane 25 dames-jeannes acide sulphurique 5 do de muriatique. A vendre par CUSACHS & OGDEN, 19avril Rue Royale, encoignure St Philippe

Macaroni, Macaroni.

1000 caisses Macaroni d'Italie, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, 62 et 64, Vieille Levée.

SALSEPAREILLE.—Salsepareille du Mexique, en douane à vendre en lots au gré des acheteurs, par J M CABALLERO, 15 fév 46, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

Candidat pour Maire—Sans distinction de parti.

☞ VICTOR WILTZ, du Deuxième District.

Voir l'*Abeille* du 29, du 30 et du 31 janvier. 28fév—

Nouvelle-Orléans, 31 *janvier*, 1862.

MM. Editeurs de l'*Abeille*.

☞ Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District.—L'élection aura lieu en juin prochain. 6fév— SES NOMBREUX AMIS.

Recorder du 2me District.

Messieurs les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer que l'honorable LOUIS GASTINEL, Recorder du Deuxième District, est candidat à la même place, et qu'il sera soutenu à l'élection du juin prochain par les VOTANTS DU 2me DISTRICT. 30 avril

Compagnie du chemin de fer de la Nlle Orléans et du Texas.

CETTE Compagnie est maintenant prête à recevoir des propositions pour le NIVELLEMENT, la CONSTRUCTION DES PONTS ET L'EDIFICE de tout le chemin, de la Nouvelle Ibérie, sur le Bayou Tèche, à Orange, sur la rivière Sabine—distance de cent soixante-dix-sept milles.

La voie traverse les prairies de Calcasieu, région parfaitement saine, abondant en provisions, située près des terres, d'animaux et de grains du Texas, à l'abri de l'invasion, en marais impénétrables s'étendant tout le long de la côte du golfe.

C'est le seul lien qui manque à la Nouvelle Orléans pour la relier aux chemins de fer du Texas et ouvrir ainsi au pays entier l'une des régions les plus fertiles du continent.

La compagnie consentira des marchés avec un ou plusieurs individus pour construire la voie en partie ou en totalité ou louera de mille à deux mille nègres.

Les payements se feront en argent et en actions, [illegible] pour chaque classe de travail.

Le transport, les provisions et les vêtements pour les nègres seront fournis si on le désire.

Il y aura environ un million et demi de yards cubes d'excavation et de levée et environ trente mille pieds de pont.

Les besoins de notre communauté exigent que ce chemin soit achevé le plus tôt possible et cela sera fait.

Les parties intéressées en soutiendront [illegible].

Les communications devront être adressées à Col. A. M. GENTRY, Président. E. L. HERIOT, ingénieur en chef, rue de la Commune, No [illegible], Nouvelle Orléans. 29 mars—1m

La plus grande découverte du siècle;
LA CHOSE QU'IL FALLAIT.
Le moyen le plus sûr et le moins coûteux de
TANNER.

PAR ce procédé, du cuir épais de semelle est tanné dans l'espace de 25 à 30 jours, du cuir de harnais de 15 à 20 jours, du veau léger de 3 à 5 jours, [illegible].

Les matériaux sont des produits du Sud. Ce système nouveau patenté dans les Etats Confédérés par E. J. Park, de Memphis Tennessee, est employé avec succès dans le Mississippi, le Tennessee, l'Arkansas et le Kentucky, et sera bientôt employé dans tous les Etats du Sud.

Je suis le seul agent pour les Etats de la Louisiane, l'Alabama et le Texas.

Il a été reçu, de tanneurs et de citoyens bien connus, un grand nombre de témoignages en faveur de ceux qui sont publiés ci-après. On peut les voir à mon bureau où l'on trouvera également des échantillons du cuir. Ils peuvent aisément être envoyés aux correspondants.

Les meilleures recommandations de la ville seront données.

JAS. THARP, Rue de la Commune, No 84, Nlle-Orléans

Témoignages.

A M. E. J. Park—Monsieur—Votre nouveau système de tanner, a été essayé dans ma tannerie. J'en ai fait l'essai avec [illegible] je suis heureux de dire que c'est le meilleur système sous le rapport de la rapidité, de la qualité du cuir et du bon marché. Il est simple, et l'ouvrier le moins expérimenté peut facilement s'en servir. Personne ne peut manquer de faire le meilleur cuir en suivant vos conseils [illegible]. RICHARD WILLIAMS.

Tannerie Lawson, 28 décembre 1861.

A M. E. J. Park—Monsieur, [illegible]. W. H. LAWSON 18 jan—

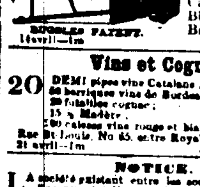

RUGGLES PATENT.

L. Marchand. IMPRIMEUR, No 24, Rue Jefferson, Entre Chartres et Levée. Factures, Circulaires, Catalogues, Livres, Blancs de Cours, Brefs, CARTES, &c. 14avril—1m

Vins et Cognac.

20 DEMI pipes vins Catalans, barriques vins de Bordeaux pour familles; 20 futailles cognac; 15 [illegible] Madère, [illegible] vins rouge et blanc. Rue St Louis, No 65, entre Royale et Bourbon. 21 avril—1m J. BRUGERE.

NOTICE.

LA société existant entre les soussignés et M. Van Fossen a été dissoute, M. Van Fossen se retirant, le 1er mai 1861. La liquidation des affaires sera dirigée par les soussignés, qui continueront le même genre d'affaires, sous la raison sociale de C. A. Barrière & Frère. C. A. BARRIERE, F. G. BARRIERE. 7avril—

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il a transféré sa manufacture [illegible] dans les ateliers de M. T. C. Payan, rue du Canal No 72, entre Camp et Magasin. ED. DUPORESSIERS 24 mars

Alcool! Alcool! Alcool!

ALCOOL rectifié à 36 o/o, qualité supérieure, provenant de notre fabrique, à vendre en baril, demi baril et dames-jeannes, à la convenance des acheteurs. F. CLAVEL & Co, 77, rue du Magasin. 11 avril—1m

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE DE GENEVE.

MES COLLET & GEX, encoignure Chartres et Conti, viennent de recevoir un beau stock de montres et bijoux de Genève tels que—Bracelets, chaînes de montres, [illegible]. Vente en gros et en détail. 18avril—1m

Tonnellerie du Sud,

Au coin des rues Nouvelle Levée et St-James, Premier District.

BARILS à whisky et à rhum, et tous genres de barils en chêne, aussi barils à mélasse.

Les ordres laissés chez MM. A. Carrière & Cie, rue Vieille Levée, No 87 seront promptement remplis. GAVINO LEDDA, Chantier de [illegible]

HOPITAL HAYES
Ci-devant Hôpital LUZEMBERG.

POUR toutes les maladies, pour les opérations chirurgicales et les accouchements. L'emplacement (RUE DES CHAMPS ELYSÉES) est admirable. Mis sur le pied d'une Maison de Santé, l'établissement joint aux attentions du chef [illegible] les avantages d'un hôpital. Il a des chambres spéciales pour les [illegible].

—*Conditions*—

Salles ... $1,00 par jour.
Salles particulières ... 2,00 "
Chambres particulières ... 3,00 "
Esclaves ... 1,00 "

On exige, à l'entrée du malade, un dépôt pour dix jours ou des références.

Les personnes qui désireraient se faire traiter sont priées de s'adresser à l'Hôpital ou au bureau du Dr. Hayes, rue Bourbon, No 13. 4 mars—1 an

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
275....RUE DAUPHINE....275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 31 août—1an

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir toutes les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en quantités, au gré des acheteurs.

Les ordres laissés au consigné seront promptement remplis. A. PEPIN, agent, 87 Canal.

A vendre, 1000 caisses de savon de différentes marques. 21 mars—

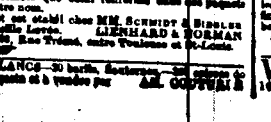

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER No 294, Vieille Levée. LIENHARD & BORMAN, 166, Rue Tremé, entre Toulouse et St-Louis.

VINS BLANCS—30 barils, Sauternes, [illegible] en magasin et à vendre par AM. COUTURIE

Proclamation du Maire.

Mairie de la Nlle-Orléans,
HOTEL DE VILLE, 26 *avril* 1862.

Aux propriétaires de Groceries et de Magasins de provisions.

LES autorités de la ville prient les propriétaires de groceries et de tous les établissements où se vendent des provisions, d'ouvrir leurs établissements de suite et de ne point forcer les autorités de prendre des mesures qu'elles voudraient éviter. Elles leurs recommandent également de continuer à recevoir le papier ayant cours, il est aussi bon aujourd'hui qu'auparavant et il n'y a pas de raison de le rejeter. Ceux qui refuseront de le recevoir devront partager les malheurs et les inconvénients qu'ils contribuent ainsi à infliger à la communauté. Il est à espérer que chacun fera preuve de bonne volonté. Les individus qui ont des billets Confédérés et désirent s'en défaire peuvent les échanger pour des billets de la ville en s'adressant au comité de Salut Public.

Pour le maintien du bon ordre, les autorités désirent particulièrement que tous les citoyens soient chez eux à 9 heures du soir et que les dames et les enfants restent dans les maisons autant que possible.

28avril—5f JOHN T. MONROE, Maire.

Moulin à coton de Lane.

FABRIQUE de fil de coton, Jefferson City (Lo). Le fil de coton sera mis sur commande, en paquets simples et en numéros assortis 5 12.

Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans.

30 nov—7m L. N. LANE, Propriétaire.

PERDU—A 11 heures, hier matin, allant de l'encoignure des rues Chartres et St Louis, à l'encoignure des rues Vieille Levée et Bienville, une clé de coffret en cuivre. Celui qui l'a trouvée obligera le propriétaire en la laissant au bureau de l'*Abeille*. Si on l'exige, une légère récompense sera accordée. 25 avril—

L. C. Barbier & A. T. Wurtemberg,

Importateurs et fabricants de toutes espèces de cigares, Rue Front Levée No 37 et Rue Poydras No [illegible]. 17 mars

LES soussignés continueront à recevoir les billets Confédérés pour groceries et marchandises ou en payement de ce qui leur est dû.

Nlle Orléans, 28 avril 1862. QUEYROUZE FRÈRES, G. PASCAL. 28avril—6f

A la Reine du Sud.
Spécialité de Dentelle noire.
Rue du Canal, No 161.

CE NOUVEAU MAGASIN vient de recevoir un grand assortiment de Pointes Caires, Mantelets, Burnous et Talmas en dentelles noires, Cambray et Chantilly, Voiles et Mitaines, à des prix exceptionnels. 14 avril—au 31

RHUM ET ALCOOL.

RAFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs. LAUVE & LEBLANC, 11 fév— 17 et 19 rue Toulouse

Southern Engraving Establishment,

19, rue du Camp, à côté du City Hotel.

MALUS & MAURICE, graveurs et imprimeurs, [illegible]. M. A. Malus [illegible] M. Alfred Maurice [illegible].

RAFFINERIE A LA VAPEUR,
DU CRESCENT CITY.

SUCRE EN PAINS, SUCRE CONCASSE, PULVERISE, GRANULE ET CLARIFIE.

Mélasse et sirops doublement raffinés. Et valant tous ceux que fabrique le Nord.

A. THOMSON & Co. 22jan—6m Rue Tchoupitoulas, No 43

CRESCENT CITY WOOL
MANUFACTORY.
DRAPS GRIS ET LAINES
A TRICOTTER, POUR L'USAGE DES FAMILLES.

LES consignés sont prêts à remplir tout ordre qui leur sera confié dans les articles ci-dessus, et dans le plus bref délai.

Bureau pour la vente des laines F. Guthrie, No 157, rue du Canal. | Bureau pour la vente des draps H. Gelling, No 26, rue de Chartres.

P. S.—Nous achetons aussi des laines brutes, en grande ou petite quantité, au prix du marché. 27 fév—3 m

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 203, rue du Camp.
Dirigée par Mme Ed. LOCQUET.

CET établissement dont les succès sont toujours croissants, a rouvert ses classes lundi 16 septembre. La direction engage les élèves à être ponctuelles, afin de ne perdre aucun des avantages résultant d'un cours complet.

Pour renseignements, s'adresser à la principale, rue du Camp, ou par la poste, boîte 2,136. 9 sept—1an

A vendre ou à louer.

Une résidence d'été, située sur le Lac, connue sous le nom de Hôtel Grégoire, dans la ville de Lewisburg. Pour plus de détails, s'adresser à Paul Lacroix No 13 rue Toulouse. 7 avril—1m

CONSULAT DE FRANCE
AVIS MENSUEL.—Mai 1862.

SONT invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Barbe, Claude Marie	Despaux, Jean-Pierre
Blousson, Jean	Duro, N
Balluel, Jean	Fraiche, les mineurs
Blumberger, Joseph	Favre, Nicolas Antoine
Bousseigneur, V.	Fondras
Barbier, Augène Auguste	Grosseuvre Théodore Célestin
Bonnabel, Henri	Galliot, Victor
Brocard, Auguste	Leucrin, Adolphe
Bosey, Honoré	Lefèvre, Charlemagne Clovis
Bailey, Georges Frédéric	Lebeau-Roneille Paul
Bourey, Eugène	Laporte Jean
Bataille François, marchand de lait	Magnan, Alphonse
Bayon, docteur en médecine	Mayer, Barbe Mme
Courtois	Nadaud de Bouvel Mme
Campagnet, Pierre	Nolot, J J Marie
Callier, Charles	Pouly, Candé
Chapon, Jean François	Pierson, Scipion
Coulboulnut, Jacques Jean	Rosy, Benoit
Carrère, Bernard	Roques, Paul et François
Dours, Marie Jeanne Mme	St Amand, J B
Doul, Victor	Schmidt, César
Dupasquier, Mme veuve	Vergnes, maître charpentier
Delouville, Joseph	
Dudoult, Pierre, les époux Véron, Mme	

La Chancellerie du Consulat de France, située encoignure des rues Magasin et Natchez est ouverte tous les jours de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1er mai—

Diarrhée, Dysenterie et Rhumatismes.

REMEDE infaillible pour ces maladies, dans la rue Ste-Anne, No. 117, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Soulagement instantané du croup, du mal de gorge, choléra, du tenesme, du mal d'oreille, du mal de dents, des brûlures, &c., &c.

Guérison de blessures récentes, de plaies et d'ulcères alors même qu'elles proviennent de maladies secrètes, de la toux, de la gravelle, des vers des corps, de la fièvre en frissons, &c.

Un remède spécial pour chaque maladie.

On peut voir, dans la plupart des journaux et, au No. 117 rue Ste-Anne, des certificats de personnes guéries de ces maladies.

Heures de consultation, de 1 à 3 heures et demie P. M. Les mardis et les jeudis de 9 à 11 heures du matin.

En lisant le certificat de M. Burgundy dans les journaux, quelques personnes s'étonnent que sa fille ait été guérie du mal de gorge à la troisième application du remède qui est en vente dans la rue Ste-Anne, No 117. J'étais un des incrédules, mais ayant eu le mal de gorge, je me décidai à juger par moi-même. J'achetai l'article et, après trois ou quatre applications, je fus guéri. Je recommande donc à tous ceux qui ont le mal de gorge ou le croup, de s'adresser en toute confiance dans la rue Ste-Anne, No 117, où ils trouveront un remède infaillible. L. GINEAUD.

Nlle-Orléans, 15 juillet 1861.

13janv—1 fp. mois V. et C.

MUSIQUE
A. ELIE,
Rue Royale, No [illegible]
PIANOS de HERZ et de PLEYEL

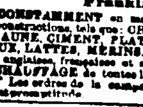

AGENT de la maison de Herz, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle. Seul agent des INSTRUMENS DE SAX: HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES. FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX. 11déc—1an

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.
V. DEMORUELLE,
Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

A CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que: CHAUX, SABLE BLANC ET JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERINS. Aussi: BRIQUES A FEU anglaises, françaises et américaines, et du BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités.

☞ Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude. 11jan—

Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.

REMEDE souverain, infaillible, dans les maladies de poitrine, des poumons, de l'estomac et des intestins. Ce sirop est extrêmement agréable au goût, et son emploi ne demande aucun régime.

Il est d'une efficacité au moins égale, si non supérieure, à tous les sirops préparés soit à Paris, soit dans les états du Nord et il a l'avantage de se conserver indéfiniment, pourvu que l'on ait le soin de tenir le flacon bouché. A vendre au dépôt. F. F. DUCONGE, rue de Chartres, No 29.

VINS ROUGES—20 barriques, ordinaire—20 do pour familles, en magasin et à vendre par AM. COUTURIE, 31 et 33, rue Chartres.

VENTES A L'ENCAN.

Café et rhum de la Havane.

SAMEDI, 3 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu, par D. E. MORPHY, encanteur, dans la rue de la Douane, No 12, les marchandises suivantes:

30 sacs café de la Havane.
36 quarts pipes rhum de la Havane.
2 pipes rhum blanc.
Conditions—comptant en billets confédérés. 2 mai

Succession de Hugues Pédesclaux.
PAR M. BARNETT Jr, Encanteur.

IL sera vendu, vendredi, 2 mai 1862, à 10 heures, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 avril 1862,—tous les meubles appartenant à ladite succession, savoir:

Linge de corps, effets mobiliers, meubles de bureau, 1 montre en or, patent lever.

Conditions—Comptant.

Succession de Madame Térence Firmin Le Vasseur.
PAR L. ERNEST DE St ROMES, encanteur,
Bureau No 97, Passage de la Bourse.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable J. Bermudez juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 27 mars 1862, No 18,763, il sera vendu à l'encan samedi, 3 mai 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues de la Douane et du Canal, pour le compte de ladite succession:

1o—Cinq lots de terre situés au faubourg Tremé, désignés par les Nos 8, 9, 10, 11 et 12 de l'ilet No 14 et compris entre les rues Dumaine, St Philippe, Troisième et Van Buren, et mesurant, au pied américain, savoir: les lots Nos 8, 9, 10 et 11, chacun 29 pieds 1 ligne de face à la rue St Philippe, sur cent pieds de profondeur. Le lot No 12 forme l'encoignure et a 15 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue St Philippe, 100 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 11, et 106 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur face à la rue Van Buren, et 21 pieds 8 pouces 2 lignes de large dans le fond.

2—Un certain lot de terre situé au faubourg Tremé, désigné par le No 22 de l'ilet No 25, compris entre les rues Dumaine, Ste Anne, Troisième et Van Buren, formant l'encoignure et mesurant 29 pieds 1 ligne de face à la rue Ste Anne, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Troisième.

3—Une certaine portion de terre située dans ledit faubourg Tremé, renfermée et enclavée dans l'ilet compris entre les rues St Louis, Toulouse, Tremé et Marais—et qui sera plus amplement décrite sur le plan qui sera déposé à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, et exhibé au moment de la vente.

4—Quatre lots de terre situés dans le dit faubourg Tremé et désignés par les Nos 2, 3, 4 et 5 de l'ilet No [illegible] compris entre les rues St-Pierre, Johnson, Galvez et la Promenade Carondelet, lesquels lots de terre sont contigus et mesurent au pied anglais, chacun 32 pieds 7 pouces 4 lignes de face au canal Carondelet, 31 pieds 9 pouces 2 lignes de large sur la ligne du fond; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot No 2 mesure 180 pieds 7 pouces de profondeur d'un côté et 184 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur de l'autre côté.

Le lot No 3 mesure 184 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur d'un côté et 187 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur de l'autre côté.

Le lot No 4 mesure 187 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur sur un côté et 191 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur sur l'autre côté.

Le lot No 5 mesure 191 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur d'un côté et 194 pieds 8 pouces et 1 ligne de profondeur de l'autre côté.

5—Deux lots de terre situés au dit faubourg Tremé et compris entre les rues St-Pierre, Villeré, Robertson et la Promenade Carondelet, et désignés par les Nos 3 et 5 de l'ilet No 65, lesquels lots de terre mesurent chacun au pied américain 24 pieds 5 1/2 lignes de face à la Promenade Carondelet et 23 pieds 11 pouces 6 lignes de large dans le fond.

Le lot No 3 mesure 62 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 1 et 64 pieds 3 1/2 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 5.

Le lot No 5 mesure 64 pieds 3 1/2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 3, et 66 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 7; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

6—Un certain lot de terre situé dans le faubourg Tremé, dans l'ilet compris entre les rues St-Louis, Roman, Prieur et la Promenade Carondelet, désigné par le No 4, lequel lot de terre mesure au pied anglais 35 pieds 7 pouces de face au Canal Carondelet, 129 pieds 5 [illegible] de profondeur et 34 pieds 6 lignes de large dans le fond.

7—Un certain lot de terre situé dans le dit faubourg Tremé, dans l'ilet compris entre les rues Miro, Tonti, St Pierre et la Promenade Carondelet, désigné par le No 25 de l'ilet No 32, lequel lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Miro, sur 148 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

8—Deux certains lots de terre situés au dit faubourg Tremé, dans l'ilet compris entre les rues St-Pierre, Villeré, Robertson et la Promenade Carondelet, désignés par les Nos 4 et 6 de l'ilet No 66, lesquels lots de terre mesurent [illegible].

9—Deux certains lots de terre situés au dit faubourg Tremé et désignés par les Nos 3 et 4 de l'ilet No [illegible], compris entre les rues St-Pierre, Johnson, Galvez et la Promenade Carondelet.

Le lot No 3 formant un triangle rectangle, mesurant 33 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la Promenade Carondelet, [illegible] de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 2 et [illegible] sur la ligne de l'hypothénuse.

Le lot No 4 mesure 73 pieds de face à la rue Johnson, 61 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare des lots Nos 1, 2 et 3 et 30 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 5, [illegible] 36 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du fond, qui est oblique.

—EGALEMENT—

ROSE, négresse âgée d'environ 30 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, un peu couturière et garde-malade, s'étant absentée plusieurs fois de chez son maître.

Termes et Conditions.

Pour l'esclave, moitié comptant, et la balance à six mois de crédit en un billet garanti par hypothèque, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à échéance, et à raison de huit pour cent jusqu'à parfait paiement.

Pour les propriétés, un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque, portant intérêt à raison de six pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à échéance, [illegible] jusqu'à parfait paiement. Dans le cas où les dits billets ne seraient pas payés à leurs échéances respectives, et que les porteurs des billets seraient obligés d'avoir recours à un avocat pour en recouvrer le montant, [illegible].

Actes de vente pardevant Paul E. Laresche, notaire public, aux frais des acquéreurs. Les plans seront exposés quelques jours avant la vente.

1 avril—11,19,26—mai 3

HOFFMAN et MARKS,
63.......*Rue de Chartres*.......63

AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes à l'encan et aux ventes du dehors. 1avril—

Citoyens de la Nlle-Orléans.

LE Conseil Commun a voté les résolutions suivantes:

Résolu—Que le Maire soit et est autorisé à organiser, en dehors de la police régulière de la Nouvelle-Orléans, une police de citoyens dans chaque precinct et à cet effet à faire commission et à appeler au service dans le precinct respectif de tout résidant.

Résolu—Que chaque citoyen est obligé de se conformer aux ordres qu'il pourra recevoir de Son Honneur le Maire, relativement au devoir spécial de la police.

Résolu—Que la police spéciale ainsi établie portera un insigne et telles armes que le maire pourra lui désigner.

Signé B. F. DE LABARRE, Président pro tem du Conseil des Aldermen. J. MAGIONI, Président du Conseil des Assistants Aldermen.

Je notifie par ces présentes à tous les bons citoyens qu'ils aient à se présenter à Paul Juge fils, général commandant la Brigade Européenne, qui est investi par moi du plein pouvoir d'agir pour la conservation de la paix publique. Le général Juge est autorisé en outre à disperser toutes les réunions composées de plus de six personnes.

JOHN T. MONROE, Maire de la ville de la Nlle-Orléans.

Approuvé 30 avril 1862. 1er mai

A tous les bons Citoyens.

VOUS êtes requis d'après la proclamation du maire en date d'hier de vous rendre aux endroits ci-après désignés à 9 heures précises ce matin, pour [illegible] maintenir l'ordre et la tranquillité publique:

Au moins 100 citoyens du 2d District au quartier général du général Maignan, rue des Remparts entre Dumaine et St-Philippe.

Au moins 50 citoyens du 1er District au quartier général du colonel De la Valle No 5 Front Levée.

Au moins 50 citoyens du 1er District au quartier général du colonel Foco No 19 rue Gravier;

Au moins 100 citoyens du 2d District au quartier général du colonel Maniat, rue de la Douane entre Royale et Bourbon;

Au moins 50 citoyens du 2d District au quartier général du colonel Ferrier, rue Hôpital entre Royale et Bourbon;

Au moins 50 citoyens du 3e District au quartier général du colonel Avendano, encoignure Champs Elysées et Grands-Hommes;

Au moins 50 citoyens du 4e District au quartier général du colonel Artigues, encoignure Chippewa et Louisiana Avenue.

Il est important que tous les bons citoyens répondent à cet appel à l'heure indiquée.

PAUL JUGE FILS, Général commandant les brigades étrangères. 1mai—

Comité de Salut Public.

Nlle-Orléans, 28 avril 1862.

RESOLU que le Comité de Salut Public recevra, jusqu'à nouvel ordre, les billets individuels qui suivent, et d'autres petits billets qui circulent communément dans cette communauté, et que le comité croit que les citoyens peuvent avoir confiance dans la valeur de ces billets.

Billets de la Trésorerie d'Etat.
Billets Confédérés.
J. & J. C. Davidson.
Leeds & Co.
Henderson & Gaines.
Thomas Griswold & Co.
Thos. C. Payan & Co.
Chemin de fer de Jackson.
R. Fassman & Co.
Ville de Bâton-Rouge.
Ville de la Nouvelle-Orléans.
C. W. Cammack.
McDonnell & Magraw.
Mages & George.
George W. Gregor & Co.
Dan. Edwards & Son.
Joseph Santini.
Jacob Zelly.
Smith & Hine ou Stuart & James.
R. E. Lawrence ou P. Casenave.
D. M. Hildreth & Co.
Ben Miller.
Adam Wagner.
G. W. W. Lohde.

Par copie conforme aux minutes. GEO. C. LAWRASON, secrétaire.